

## Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme

## Note de présentation

Dans le cadre de la construction d'un parc photovoltaïque qui doit s'étendre sur une surface de 12,20 ha, le groupe TotalEnergies a déposé une demande de dérogation d'espèces protégées au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement.

Lors de l'instruction administrative du dossier, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme a émis un avis favorable à cette demande en date du 7 avril 2022. Le dossier a été transmis au Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) qui a rendu un avis favorable sous réserve le 1<sup>er</sup> juin 2022.

Le projet d'arrêté ci-joint est soumis à consultation du public pendant une durée de 15 jours, soit du 22 juin au 7 juillet 2022

Les personnes le souhaitant peuvent émettre leurs observations à l'adresse suivante : ddtm-chasse@somme.gouv.fr

En cas d'observations, le délai de publication de l'arrêté ne peut être inférieur à quatre jours à compter de la date de clôture de la consultation.

En cas d'observations, ces dernières seront synthétisées et la synthèse publiée à l'expiration du délai de consultation avec l'arrêté signé.